



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours
Pôle Établissements et Vie Scolaire**



**Délégation académique
à la Vie Lycéenne et Collégienne**

Orléans, le 7 février 2026

Affaire suivie par :
Sylvain DISSON
Port : 06 14 53 09 31
Mél : davl@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Etienne
45043 Orléans Cedex 1

Compte-rendu de réunion du conseil académique de la vie lycéenne du 6 février 2026

Adultes présents : Jean-Philippe AGRESTI, Rodolphe LEGENDRE, Jamal KHELAD, Laurent HIVON, Sylvain ANDRÉ, Taïssia TCHERNEITCHOUK, Emmanuelle LEMIALE, Isabelle ATCHAPA, Karen PREVOST-SORBE, Ludovic FAJOUX, Martine RICO, Yasmina SERVANT, Georgina LOUREIRO, Dominique RAVENEAU, Emma-Dorine TIMONER, Pascale VALLEE, Charles-Henry MICHEL, Amir BELKOUCHE, Sylvain DISSON.

Adultes excusés : Carole CANETTE, Arnaud JEAN, Anne-Marie PESLHERBE-LIGNEAU, Thibaud PONTILLON, Valérie CORRE, Amaury LEHMANN, Thierry FERREY, Florine DE FRANCIOSI.

Les lycéens du CAVL présents :

Léo CACHEUX	Jeanne FEUCHOT	Aloïs MANTEAUX	Mélanie PISSARO
Mathylde GUERNIER	Nesrine LAFRAYHI	Robert KONE	Invitée : Elsa CASELLA
Erwan KEROURIN	Clément PALOMBA	Cédric NIVET	

Les lycéens du CAVL excusés :

Célia FERREIRA	Léonie HEROUART	Bilal KHOUMLI	Qays TOUATI-GIRARD
Lylou FIMEYER	Léa LAVIALLE	Noë MARCHAIS	Manoé VALLEE
Maya DADDI	Julio MATOS GUIMARAES	Lola BUQUET	
Rose Sharon EFONGE LIANZA			

ORDRE DU JOUR :

- Portable en pause : les réflexions du CAVL
- Informations sur les activités du CAVL (EVARS, Lutte contre les discriminations LGBT+, culture)
- Collaboration avec la Commission nationale du débat public à l'occasion de la construction d'un réacteur nucléaire dans le Chinonais (37)
- Laïcité et valeurs de la république : les réponses aux questions des lycéens
- COP30 : Dernière chance ? Pari perdu ? Processus qui continue ?
- Place du corps à l'école : comment impliquer les CVL ?

PROPOS INTRODUCTIFS – JEAN-PHILIPPE AGRESTI, RECTEUR

En ouverture de séance, Monsieur le recteur indique que plusieurs sujets d'actualité figurent à l'ordre du jour. Il souligne que l'avis, le regard et les propositions des élus lycéens constituent des éléments essentiels à la réflexion sur ces dossiers.

Il présente ses excuses pour son absence lors de la précédente séance plénière et rappelle les missions du recteur d'académie. Nommé par le Président de la République sur proposition de membres du Gouvernement, le recteur représente l'autorité déconcentrée de l'État en région académique. À ce titre, il est chargé de mettre en œuvre les politiques publiques éducatives sur le territoire, en cohérence avec les orientations nationales. Il précise que les recteurs sont des hauts fonctionnaires, le plus souvent issus du corps des professeurs des universités.

Monsieur le recteur revient ensuite sur son parcours professionnel : professeur de droit et chercheur, il a été doyen de la faculté de droit et de sciences politiques de l'université d'Aix-Marseille, avant d'être nommé recteur de l'académie de Corse.

Il explique que sa présence au Conseil académique de la vie lycéenne s'inscrit dans sa mission de recueil et de transmission de la parole des lycéens, tant au niveau académique qu'au niveau national, citant notamment le dispositif « portable en pause ». Il rappelle que le recteur a pour rôle de recueillir l'expression de l'ensemble de la communauté éducative — élèves, parents d'élèves, organisations syndicales, partenaires associatifs et personnels enseignants. Il assure que, même lorsqu'il n'est pas physiquement présent en séance plénière, les échanges lui sont systématiquement rapportés par les adultes encadrants.

Monsieur le recteur souligne l'importance de la démocratie scolaire, qu'il considère comme un enjeu fondamental de l'institution. Les membres du CAVL en sont, selon lui, l'incarnation : ils représentent leurs pairs et portent une parole plurielle sur la manière dont les élèves vivent l'École, et sur celle qu'ils souhaitent voir évoluer.

Il observe que les thématiques abordées lors de cette séance illustrent l'accélération des transformations sociales auxquelles l'École doit faire face : transition numérique, préservation du patrimoine écologique et culturel, développement de nouvelles formes « d'éducation à », telles que l'EVARS, ou encore les mutations liées à l'intelligence artificielle. Il évoque également les enjeux liés aux aspirations des jeunes en matière d'égalité, de lutte contre le sexisme et de vigilance face à la montée de certains discours, notamment sur les réseaux sociaux. Il insiste sur la nécessité d'aborder ces évolutions sans créer de fracture générationnelle, en tenant compte des attentes et des réalités vécues par les lycéens. C'est dans cette perspective que leur expression et leurs propositions revêtent, selon lui, un intérêt particulier.

En conclusion, Monsieur le recteur invite l'assemblée à avoir une pensée pour la professeure de Sanary-sur-Mer, récemment victime d'une agression. Il adresse son soutien à l'enseignante, à sa famille, à ses collègues ainsi qu'aux élèves affectés par cet événement, et exprime le souhait que le jeune auteur des faits puisse, malgré la gravité de son acte, trouver à l'avenir un chemin plus apaisé.

PORTABLE EN PAUSE : LES RÉFLEXIONS DU CAVL

La régulation de l'usage des téléphones est un besoin exprimé par les personnels et les élèves. Un usage non régulé dans les établissements, peut poser de nombreuses difficultés pour la gestion des cours, pour assurer la sécurité des élèves, pour le maintien d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

Dans un premier temps, ce temps de questionnement vise à recueillir les témoignages des lycéens sur leurs usages des portables dans le cadre scolaire : les avantages, les inconvénients, les dérives...

Dans un deuxième temps, à construire un projet partagé qui embarque les personnels, les élèves et leurs parents.

En guise d'introduction, les élus CAVL présentent quelques statistiques.

- Durée moyenne en France d'utilisation du smartphone par jour : 3H40. (5 heures pour les 15-25 ans).
Source Médiamétrie

- Combien de fois une personne consulte-t-elle son téléphone ? 150 fois (1 fois toutes les six minutes). *Source Arcep*
- Pourcentage de jeunes (18-24 ans) qui consultent leur téléphone au milieu de la nuit : 80%. *Source Baromètre du numérique - Crédoc2026*

Les statistiques sont impressionnantes mais à relativiser. Par exemple, on consulte son téléphone pour regarder l'heure, notamment si on n'a pas de montre.

1. À quoi vous sert votre smartphone ?

Les réponses des lycéens montrent que le smartphone constitue un outil polyvalent, mobilisé à la fois dans un cadre scolaire, informationnel et personnel. Au sein de l'établissement, il est utilisé pour effectuer des recherches en cours, accéder à des applications pédagogiques mises en place par les enseignants (telles que Canva), ainsi qu'aux services de vie scolaire comme Pronote. Par ailleurs, les élèves s'en servent pour communiquer via les réseaux sociaux, consulter des contenus variés (musique, plateformes visuelles comme Pinterest) et recourir à des outils d'intelligence artificielle. Le smartphone apparaît également comme un support d'information, permettant de suivre l'actualité. En dehors du cadre strictement scolaire, il est mobilisé à des fins de divertissement (Netflix, jeux), de lecture ou encore pour générer des revenus ponctuels via des questionnaires rémunérés. Enfin, les lycéens soulignent son utilité pratique au quotidien : navigation GPS, prise de notes, gestion de l'agenda, préparation au code de la route, démarches administratives telles que Parcoursup ou la réservation de la cantine. Ainsi, le smartphone s'impose comme un outil central, à la croisée des usages éducatifs, sociaux et personnels.

2. Comment vous informez-vous ?

Les réponses des lycéens indiquent une diversité de sources et de pratiques dans leur manière de s'informer, avec une forte hybridation entre cadre scolaire, environnement numérique et échanges sociaux. L'information est d'abord médiatisée par des dispositifs éducatifs, tels que des ateliers (notamment de type Sciences Po) ou les points d'actualité proposés par les enseignants, en particulier en histoire-géographie, EMC ou dans les enseignements de spécialité. Par ailleurs, les élèves mobilisent largement internet, en ayant recours à des moteurs de recherche ou à des outils conversationnels (en veillant à demander des sources), ainsi qu'aux réseaux sociaux, en suivant des comptes de médias généralistes reconnus. Ils consultent également des journaux en ligne, souvent en accès gratuit, et des documentaires, notamment via des plateformes comme ARTE. Les échanges avec les proches constituent une autre source d'information non négligeable. Les médias cités témoignent d'une certaine diversité éditoriale (L'Humanité, Libération, Le Monde, Brut, Quotidien, AFP), tout comme les pratiques d'écoute radiophonique (Radio France, radios musicales). Les chaînes d'information en continu, en revanche, sont très peu consultées. Enfin, les lycéens déclarent adopter, dans l'ensemble, une posture critique, en affirmant vérifier les informations en croisant systématiquement les sources.

3. Êtes-vous satisfait de l'utilisation que vous faites de votre smartphone ? Quels sont les avantages ? Quels sont les dérives possibles ?

Les réponses des lycéens traduisent une appréciation nuancée de l'usage de leur smartphone, mêlant satisfaction globale et conscience des limites. Si certains déclarent ne pas éprouver d'inquiétude particulière quant à leur utilisation, beaucoup conditionnent leur satisfaction au temps passé sur l'appareil, reconnaissant que des usages excessifs peuvent être problématiques. Le smartphone est largement perçu comme un outil efficace dans le cadre scolaire, permettant notamment d'accéder à des ressources pédagogiques (par exemple des cours en ligne) et d'organiser son travail. Il favorise également les relations amicales et offre des moments de détente ou de recentrage personnel, bien que ces usages puissent parfois s'accompagner d'un sentiment de « plaisir coupable ».

Cependant, les lycéens identifient plusieurs dérives. L'impact sur le sommeil et, plus largement, sur le bien-être est fréquemment évoqué, tout comme les risques de procrastination. Ils soulignent également des effets liés aux algorithmes et aux « bulles de filtre », pouvant engendrer un sentiment d'enfermement dans certains contenus, parfois anxigènes ou déprimants. L'exposition à des contenus inappropriés, tels que des images violentes ou à caractère sexuel non sollicité, est aussi mentionnée. Par ailleurs, si le smartphone facilite les interactions

sociales, il peut également exacerber les conflits, qui peuvent devenir plus intenses qu'en présentiel. Malgré ces limites, les élèves reconnaissent que cet outil multifonction présente de nombreux atouts, tout en notant l'émergence de solutions pour en réguler l'usage, comme les modes de paramétrage dédiés au travail.

4. Que pensez-vous de l'utilisation du smartphone dans le cadre scolaire ?

Les lycéens expriment une perception globalement positive de l'utilisation du smartphone dans le cadre scolaire, tout en soulignant certaines limites. Ils le considèrent comme un outil devenu très important, notamment pour maintenir le lien avec la communauté éducative et accéder aux informations essentielles via des plateformes comme Pronote (devoirs, absences, modifications de l'emploi du temps). En classe, son usage est également valorisé pour des activités pédagogiques interactives, telles que les quiz, ainsi que pour les révisions. Le smartphone apparaît en outre comme un facteur de réduction des inégalités matérielles entre établissements, en offrant un accès généralisé aux ressources numériques. Les élèves mettent aussi en avant l'apport de l'intelligence artificielle, perçue comme un complément aux cours et parfois encouragée par les enseignants dans une logique de soutien aux apprentissages.

Toutefois, plusieurs dérives sont identifiées. Le smartphone peut favoriser certaines formes d'isolement social, notamment lors des temps informels comme la pause méridienne, et contribuer à des tensions relationnelles via les réseaux sociaux. Les pratiques de triche sont également évoquées (consultation de réponses, circulation de sujets ou d'évaluations), bien que les élèves relativisent leur lien direct avec l'outil lui-même. Par ailleurs, des risques plus préoccupants sont mentionnés, tels que le cyberharcèlement ou les usages inappropriés de l'intelligence artificielle générative. Malgré ces réserves, les lycéens estiment que l'usage du smartphone au lycée s'inscrit globalement dans une logique de maturité et d'appropriation raisonnée.

5. De votre point de vue, pour quelles raisons l'usage du smartphone est-il si important, voire incontournable ?

Les lycéens considèrent que l'usage du smartphone est devenu à la fois important et, dans une certaine mesure, incontournable, en raison de la multiplicité de ses fonctions et de son inscription dans les pratiques sociales contemporaines. Sur le plan scolaire, il constitue un atout pour les révisions et le suivi des cours, notamment grâce à des outils numériques de création et de présentation comme Canva. Au-delà de l'école, le smartphone est perçu comme une norme sociale, au cœur de la vie relationnelle des adolescents : il permet de communiquer en continu, d'organiser des rencontres et de se coordonner dans l'espace, facilitant ainsi les interactions et les déplacements. Il joue également un rôle en matière de sécurité, en offrant la possibilité de contacter rapidement des proches ou des dispositifs d'aide via des applications dédiées (3018, SEXPAIRS, ...). On digitalise de plus en plus d'usages : carnet de note, cahier de texte, applications pédagogiques, enregistrement à la cantine, Parcoursup... Le smartphone réduit l'écart entre les équipements numériques des lycées.

Toutefois, les élèves soulignent que cette centralité s'accompagne de limites, en particulier liées au temps d'écran et à l'usage des réseaux sociaux. Dans ce contexte, ils ne plaident pas pour une interdiction du smartphone au lycée, mais expriment plutôt un besoin d'accompagnement et d'éducation aux médias et à l'information (EMI), afin de favoriser des usages responsables, critiques et maîtrisés de cet outil devenu essentiel.

6. Quelles propositions faites-vous pour faciliter la déconnexion des adolescents ?

Les lycéens formulent plusieurs propositions visant à favoriser la déconnexion des adolescents, en privilégiant majoritairement une approche éducative plutôt que strictement restrictive. Si certains évoquent l'idée d'une limitation, voire d'une interdiction de l'usage du smartphone chez les plus jeunes (< 13 ans), ils insistent davantage sur la nécessité d'accompagner les usages par une éducation adaptée, notamment dans le cadre scolaire. Dans cette perspective, ils suggèrent d'éviter une logique du « tout ou rien » et de promouvoir un usage raisonné.

Plusieurs pistes concrètes concernent l'organisation du travail scolaire et de la vie au lycée : limiter la diffusion systématique de documents en format numérique, encadrer davantage l'usage de plateformes comme

PRONOTE. Garantir le droit à la déconnexion tout en tenant compte de l'amplitude horaire de la journée d'un lycéen. Repenser les emplois du temps, notamment en allongeant la pause méridienne. 1H30 permettrait de manger dans le calme, de se détendre ou de pratiquer des activités libres dans des espaces adaptés (intérieurs, extérieurs, MDL, foyers, gymnases).

Enfin, les lycéens soulignent que le temps d'écran est plus élevé en dehors du cadre scolaire qu'à l'intérieur, ce qui invite à élargir la réflexion au-delà du seul lycée.

EN CONCLUSION :

Les réponses des lycéens mettent en évidence une position mesurée et réfléchie quant à l'usage du smartphone : loin de plaider pour une interdiction au sein du lycée, ils expriment avant tout un besoin d'accompagnement et de formation. Ils soulignent l'importance de développer une véritable éducation aux médias et à l'information (EMI), leur permettant d'adopter des usages plus responsables, critiques et sécurisés. Dans cette perspective, ils proposent la création d'un enseignement obligatoire de « Médias numériques et informatiques », qui articulerait les apports de la technologie, de l'EMI et des sciences numériques et technologie (SNT), afin de mieux répondre aux enjeux actuels.

Par ailleurs, les lycéens insistent sur la nécessité de rendre le temps passé sur les écrans plus qualitatif, en favorisant des pratiques utiles et encadrées, plutôt qu'une simple logique de réduction du temps d'usage. Ils soulignent également que la charge de travail scolaire importante limite les possibilités d'activités alternatives, conduisant souvent à privilégier les écrans comme moyen de détente ou de gestion de la fatigue. Comme l'illustre l'un d'eux : « au lieu de sortir et d'aller prendre l'air, on "scrolle" pendant une heure ou deux ». Ainsi, leurs propositions invitent à repenser non seulement les usages numériques, mais aussi l'organisation globale du temps des élèves, dans une logique d'équilibre et de responsabilisation.

Références :

1. Code de l'éducation 2018 : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037286581
2. Proposition de loi : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2107_proposition-loi
3. Proposition de loi modifiée et adoptée par l'assemblée nationale : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17t0217_texte-adopte-provisoire.pdf

POINTS SUR L'ACTUALITÉ LIÉE AUX PROJETS DU CAVL

FETE LYCEENNE DES ARTS ET DE LA CULTURE (FLAC) :

Les membres du CAVL ont élaboré un cahier des charges pour la création de l'affiche 2026, mettant à l'honneur l'artisanat et des formes artistiques moins représentées (architecture, poterie, forge, céramique, crochet, etc.). L'affiche pourrait illustrer une maison se reflétant dans une flaque d'eau, les différentes pratiques artistiques apparaissant dans ses fenêtres.

Par ailleurs, la création d'un espace académique dédié à la FLAC est proposée. Accessible à l'ensemble des lycées, cet outil viserait à favoriser la mutualisation et la valorisation des projets menés dans les établissements. Cette démarche, fondée sur le partage et l'ouverture, permettrait de mettre en lumière la diversité des initiatives et d'alimenter la réflexion des ambassadeurs culture, tout en inspirant de futurs projets.

PRIX DES FIERTÉS

La troisième édition du concours est lancée, dans un contexte de participation encore limitée lors des précédentes éditions (moins de dix lycées participants à chaque fois). Le concours consiste à réaliser une story vidéo (60 secondes maximum) portant sur une campagne de sensibilisation à la lutte contre les LGBTphobies.

Le dispositif ne prévoit pas de classement, mais l'attribution de mentions valorisant les productions ainsi qu'un prix du public. Afin de favoriser une plus large participation et de prévenir d'éventuelles réticences au sein des établissements, il est proposé d'adresser un courrier aux chefs d'établissement, signé par Monsieur le Recteur (cf. annexe 1).

Calendrier prévisionnel : réunion du jury le 5 juin ; cérémonie de remise des prix le 29 juin.

SEXPAIRS

Un webinaire de présentation de la plateforme SEXPAIRS sera organisé le vendredi 13 février 2026, de 11h à 12h. À cette occasion, le CAVL a échangé en visioconférence avec le Dr Philippe Martin (INSERM/INED), chercheur en santé publique et concepteur de la plateforme.

SEXPAIRS est une communauté en ligne participative, destinée aux 15-24 ans, qui vise à promouvoir une approche globale, positive et inclusive de la santé affective, sexuelle et reproductive. Porté par l'INSERM et l'INED, ce dispositif s'inscrit dans un projet de recherche-action financé par l'ANR, ayant pour objectif d'évaluer son impact sur la santé sexuelle des jeunes.

La plateforme prend la forme d'une application web dynamique, contributive et évolutive. Elle propose un espace confidentiel, sécurisé et modéré, comprenant : des ressources d'information personnalisées (articles, vidéos, podcasts, ressources géolocalisées), des espaces d'échanges (FAQ, forum, chats et interventions d'experts), des outils participatifs (quizz, sondages, création de contenus par les utilisateurs) ainsi qu'un volet dédié à la recherche via des questionnaires.

En lien avec Philippe Martin, les lycéens du CAVL ont co-construit le déroulé du webinaire (nuage de mots introductif, présentation de la plateforme, temps d'échanges). Destiné en priorité aux membres des CVL, ce dispositif a vocation à être élargi à l'ensemble des lycéens. Les membres adultes du CAVL sont également invités à participer à la visioconférence.

Le Flyer est annexé (cf. annexe 2).

À L'AGENDA :

13/02 Webinaire SEXPAIRS	07/04 au 10/04 FLAC
05/03 Jury du Prix NAH	28 et 29/04 CAVL 3 à Chambord
12/03 MOBE écodélégués	12/05 InterCVL académique
24/03 InterCVL 37	29/05 Cérémonie NAH
26 et 27/03 CNVL	05/06 CAESCE + jury Prix des fiertés
03/04 Table ronde MDA 37 (2 élus)	29/06 Cérémonie Prix des fiertés
07/04 EMI Assises du Journalisme	

Les élus CAVL sont très sollicités. Ils travaillent généralement en commission pour se répartir les tâches.

COLLABORATION AVEC LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC A L'OCCASION DE LA CONSTRUCTION D'UN REACTEUR NUCLEAIRE DANS LE CHINONNAIS (37)

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante chargée de garantir l'information et la participation du public concernant les projets ayant un impact environnemental et sociétal.

Elle organisera prochainement des débats publics concernant deux projets portés par l'entreprise Newcléo :

1. La construction d'un mini-réacteur à neutrons rapides proche de Chinon, en Indre-et-Loire,
2. La création d'une usine de combustible nucléaire (MOX) à Nogent sur Seine, dans l'Aube.

Elle est saisie par obligation réglementaire afin d'organiser des concertations et des débats publics pour les projets majeurs présentant un impact environnemental significatif et dont le coût dépasse 400 millions d'euros. À l'issue du débat, toutes les options demeurent possibles : confirmation, modification, réorientation ou abandon du projet. Un compte rendu est publié dans les deux mois suivant la clôture de la procédure.

Le CAVL considère que c'est un projet très intéressant sur le plan citoyen et pédagogique. Participer à ce type de débat permet aux lycéens de mieux comprendre comment se prennent les décisions publiques, de développer leur esprit critique et d'apprendre à débattre et à argumenter.

C'est aussi une vraie opportunité de s'engager sur les questions environnementales.

Le CAVL propose d'associer les élus des CVL des lycées de l'académie et les écodélégués à la réflexion, en organisant un InterCVL académique.

Au-delà de la présentation du projet, les ateliers coanimés par les élus CAVL et la CNDP, permettront aux

lycéens d'échanger avec des intervenants d'une association qui apportera quelques éléments d'expertise aux participants sur les points de vigilance et la méthode de réflexion d'une association de protection de l'environnement pour réagir à un projet industriel, notamment nucléaire. (pour les enjeux environnementaux) et d'un autre organisme, probablement à l'ADEME, qui, sur le même modèle, interviendra sur le contexte et les projections des besoins énergétiques de la France, auxquels la politique de déploiement de petit réacteur nucléaires comme celui envisagé vers Chinon, pourrait contribuer à répondre.

Différents formats d'animation seront proposés : quizz, world café, photolangage et débat mouvant. Les discussions porteront sur les thématiques choisies par les lycéens du CAVL : opportunité du projet, privatisation, impacts environnementaux, sécurité et enjeux économiques.

PROGRAMME

9H15 – Accueil
9H45 – 10H15 – Ouverture
10H15 – 11H00 – Présentation CAVL BILAN de la mandature
11H15 – 12H30 – Introduction et brise-glace
12H30 – 13H30 – Déjeuner
13H30 – 14H20 – World-café et photolangage
14H30 – 15H55 – Débat mouvant
15H05 – 16H00 – Restitution, échanges et photo
16H00 – 17H00 – Concert et Fin

L'InterCVL se déroulera au lycée Benjamin Franklin d'Orléans, le 12 mai 2026.

LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DES LYCÉENS

Lors du CAVL du 21 novembre 2025, un temps de travail consacré à la laïcité a permis de préparer deux actions marquant le 120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905. L'une de ces deux actions consistait à la production et la diffusion de capsules vidéo réalisées par les élus du CAVL.

Les élus ont engagé un travail de collecte des questions des lycéens sur la laïcité. Une question ouverte a été adressée à l'ensemble des élèves via Pronote :

« Le 9 décembre sera l'occasion de commémorer le 120^e anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État. À cette occasion, le CAVL recense les questions des lycéens sur le principe de laïcité. Quelles sont celles que tu te poses ? »

Les CVL ont synthétisé les retours des lycées. 23 établissements sur 90 ont participé, transmettant plus de 2000 questions. Le CAVL a retenu huit grands thèmes, reformulés comme suit :

1. Qu'est-ce que la laïcité ? Quelles en sont les valeurs et les principes fondamentaux ?
2. Si la laïcité garantit la liberté de chacun, pourquoi interdit-elle le port de signes religieux à l'École ?
3. En quoi protège-t-elle à la fois les croyants et les non-croyants ?
4. Peut-on refuser certaines activités pour des motifs religieux ?
5. Quelle différence entre la laïcité française et celle d'autres pays démocratiques (États-Unis, Royaume-Uni...) ?
6. Les jours fériés et calendriers étant issus majoritairement de traditions chrétiennes, peut-on considérer que l'État est pleinement laïque ?
7. Comment la laïcité s'applique-t-elle en stage, en entreprise ou dans l'espace public ?
8. Les médias et réseaux sociaux influents en France devraient-ils être soumis au principe de laïcité ?

Thibaud Pontillon et Grégory Doussot, de l'équipe académique des valeurs de la République, ont apporté des éléments de réponse. Les élus lycéens du CAVL s'en sont saisis pour concevoir huit capsules vidéo destinées à répondre aux interrogations des élèves.

La finalisation des vidéos est prévue au printemps. Les 8 scénarii sont annexés. (cf. annexe 3).

COP30 : DERNIERE CHANCE ? PARI PERDU ? PROCESSUS QUI CONTINUE ?

Dans le cadre de leur réflexion sur la transition écologique, les lycéens élus au CAVL ont mené un travail en quatre temps, articulant perceptions personnelles, apports de connaissances, analyse critique et propositions d'action.

1. PERCEPTION LYCÉENNE DE L'ÉCOLOGIE

Les lycéens se déclarent globalement concernés par les enjeux écologiques, mais leur implication apparaît contrastée. Une partie d'entre eux est fortement engagée (actions concrètes, choix de consommation, orientation professionnelle), tandis qu'une autre reste plus en retrait.

Les actions évoquées relèvent à la fois du cadre scolaire (potagers, ruches, circuits courts, actions de sensibilisation, initiatives solidaires comme les friperies ou collectes de déchets) et de la sphère personnelle (tri, achat reconditionné). Cependant, un manque de sensibilisation structurée au sein des établissements est souligné.

Les élèves expriment également une **éco-anxiété** réelle, liée notamment aux enjeux globaux et technologiques. Ils questionnent l'efficacité des gestes individuels face aux responsabilités des grandes industries.

Enfin, les réseaux sociaux jouent un rôle limité dans leur information écologique, en raison notamment des algorithmes : les contenus doivent être activement recherchés, même si certaines figures médiatiques engagées sont suivies.

2. COMPRÉHENSION DES COP

Les lycéens identifient les COP comme des espaces internationaux de négociation réunissant une grande diversité d'acteurs (États, scientifiques, ONG, militants, entreprises, lobbyistes).

Ils comprennent que ces conférences reposent sur des logiques de compromis, souvent complexes en raison des intérêts divergents des participants.

Certaines COP sont perçues comme majeures :

- La COP de Kyoto (1998), avec un premier engagement international contre le réchauffement climatique
- La COP21 (Accords de Paris), marquant un objectif mondial de limitation du réchauffement à +1,5°C
- La COP28, avec une volonté affichée de sortie des énergies fossiles

Cependant, ils constatent un décalage entre les engagements annoncés et leur mise en œuvre effective.

3. ANALYSE DES MÉDIAS SUR LA COP30 (PARTIE CENTRALE)

L'analyse croisée de différents médias fait émerger **trois grandes lectures de la COP30** :

Une "dernière chance"

Certains discours insistent sur l'urgence climatique et la nécessité d'actions fortes :

- Mise en place de financements innovants (taxation, notamment des activités polluantes)
- Mobilisation internationale et suivi des engagements
- Nécessité d'une meilleure éducation aux enjeux climatiques

Un "pari perdu"

D'autres analyses sont très critiques :

- Accusations d'hypocrisie (poursuite de la déforestation, investissements fossiles)
- Influence des lobbyistes

- Blocages liés à la règle du consensus
 - Inefficacité globale des mesures
 - Absence ou insuffisance d'engagement de grands pays émetteurs
- Ces éléments nourrissent une forme de résignation chez certains observateurs.

Un "processus en cours"

Enfin, une vision plus nuancée met en avant :

- La progression des investissements dans les technologies bas carbone.
- Les efforts d'adaptation (décarbonation, rénovation énergétique, énergies renouvelables).
- Une transformation progressive des sociétés à long terme.

4. ATTENTES VIS-A-VIS DES ÉCODÉLÉGUÉS

Les lycéens expriment des attentes fortes concernant le rôle des écodélégués :

- **Un accompagnement renforcé** par des adultes engagés
- **Des actions concrètes et visibles**, notamment en matière de végétalisation
- **Des partenariats extérieurs** (associations, organismes spécialisés)
- **Une valorisation des projets réalisés**
- **Des outils de mutualisation** pour partager les initiatives entre établissements
- **Une dynamique collective**, impulsée par des personnes ressources identifiées
- **Des dispositifs motivants**, comme des concours ou labels

CONCLUSION

Ce travail met en évidence une jeunesse à la fois consciente, inquiète et désireuse d'agir, mais qui attend un cadre plus structuré, des moyens renforcés et une meilleure valorisation de son engagement. Leur analyse de la COP30 reflète une vision lucide, oscillant entre espoir, critique et pragmatisme, et souligne l'importance de renforcer l'éducation, l'accompagnement et les leviers d'action à l'échelle locale comme globale.

PLACE DU CORPS A L'ÉCOLE : COMMENT IMPLIQUER LES CVL ?

Lors du CAVL du 21 novembre 2025, les élus ont présenté leurs travaux sur la place du corps à l'école, structurés autour de quatre axes et accompagnés de plusieurs propositions. Celles-ci ont ensuite été distinguées selon qu'elles relèvent du niveau académique ou national, ou de l'autonomie des établissements.

1. Organisation des espaces communs et des temps scolaires, prise en compte des besoins physiologiques.

Les lycéens proposent plusieurs améliorations visant à mieux prendre en compte le bien-être corporel et les besoins physiologiques dans l'organisation scolaire. Au niveau de l'établissement, ils suggèrent d'agir directement sur les **conditions matérielles et l'emploi du temps** : rénover les salles de classe dégradées (avec un soutien financier régional), revoir la répartition des cours sur la journée afin de les équilibrer et supprimer les cours du samedi, ainsi que décaler l'horaire du dîner des internes pour qu'il soit fixé au plus tôt à 19 heures. Ils recommandent également **d'allonger la pause méridienne**, mesure encouragée au niveau national mais relevant de l'organisation interne des établissements, afin de laisser davantage de temps pour manger dans de bonnes conditions et **favoriser les activités collectives**, notamment celles portées par les Maisons des lycéens, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance à l'établissement.

2. Activités physiques : performances, impacts, pratiques en EPS, association sportive, loisirs, options...

Les lycéens proposent de faire évoluer l'enseignement et la pratique des activités physiques afin de mieux répondre à la diversité des profils et aux contraintes des élèves. Ils souhaitent, au niveau local, **une offre plus**

large et plus inclusive en EPS, avec davantage de choix d'activités adaptées aux situations de vulnérabilité (par exemple éviter l'escalade pour les élèves sujets au vertige ou la course pour ceux souffrant d'asthme), ainsi qu'une meilleure **intégration des pratiques artistiques** comme la danse ou l'acrosport. Ces évolutions pourraient s'accompagner, au niveau national, d'une **adaptation des modalités d'évaluation au baccalauréat**, sur le modèle des spécialités en mathématiques, afin de limiter l'impact négatif de l'EPS sur la moyenne et de réduire la pression ressentie par certains élèves. Par ailleurs, au niveau de l'établissement, ils insistent sur la nécessité **d'aménager les emplois du temps** en évitant notamment les cours de sport en fin de semaine, en particulier le vendredi après-midi, moment où la fatigue rend la pratique plus difficile.

3. Intimité, respect du corps, sécurité, perception de soi et des autres.

Les lycéens formulent plusieurs propositions visant à mieux garantir le respect du corps, l'intimité et la sécurité au sein des établissements scolaires. Au niveau de l'établissement, ils préconisent l'**aménagement d'espaces sanitaires** incluant à la fois des toilettes mixtes et genrées, afin de répondre aux besoins et au confort de chacun. Ils souhaitent également un **renforcement des actions de prévention et de sensibilisation**, notamment à travers le développement du dispositif pHARe, ainsi que la mise en place ou la **consolidation de référents égalité filles-garçons, d'élèves ambassadeurs et l'élaboration d'une charte du respect**, en lien avec les niveaux académique et local. Enfin, ils recommandent **d'améliorer l'accès aux produits de santé et de prévention**, comme les distributeurs de protections hygiéniques et de préservatifs, en mobilisant à la fois les établissements et les financements régionaux.

4. Santé, alimentation, fatigue, stress.

Les lycéens proposent plusieurs mesures pour améliorer la santé, réduire la fatigue et le stress, et favoriser de meilleures conditions de vie au sein de l'école. Au niveau de l'établissement, ils suggèrent une **meilleure répartition du travail scolaire**, en particulier des évaluations sur la semaine, afin d'éviter les pics de charge et le stress associé. Ils recommandent également d'adapter le **fonctionnement de la restauration scolaire**, en permettant aux élèves de choisir la quantité de nourriture servie et en accordant davantage d'attention à la qualité et à la diversité des repas végétariens, notamment en **associant les élèves aux commissions de menus**. Au niveau régional, ils préconisent **d'augmenter la capacité d'accueil** des selfs pour améliorer les conditions de repas. Par ailleurs, ils soulignent la nécessité, aux niveaux académique et national, de **renforcer les personnels d'encadrement** (AED, CPE, assistants sociaux, infirmiers) afin de mieux accompagner les élèves. Enfin, au niveau national, ils questionnent **l'organisation globale du temps scolaire**, en particulier la longueur des journées (8h-18h), jugées trop fatigantes, et appellent à une réflexion plus large sur ce modèle.

MOBILISER LES ÉTABLISSEMENTS – ÉTABLIR DES DIAGNOSTICS LOCAUX ET ÉMETTRE DES PROPOSITIONS

Il apparaît que la majorité des propositions relève des projets d'établissements.

Ainsi, les élus du CAVL ont engagé une réflexion visant à concevoir une campagne de sensibilisation invitant les lycées à interroger « la place du corps au lycée », à travers des supports visuels et sonores tels qu'une affiche ou un clip.

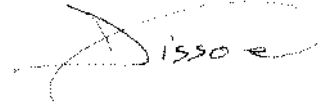
Leur objectif est de diffuser des messages forts encourageant les élèves à être acteurs de leur scolarité et force de proposition, tout en rappelant que **la réussite scolaire ne peut être dissociée du bien-être physique et mental**. Ils insistent sur l'idée que **le corps et l'esprit sont indissociables**, que prendre soin de son corps, c'est aussi prendre soin de sa santé, de sa vitalité et de son équilibre global.

Les élus soulignent également la nécessité de **relativiser la pression liée aux notes en valorisant davantage la santé mentale**, condition d'une efficacité durable dans les apprentissages. Enfin, ils interrogent la place du corps dans l'institution scolaire, souvent perçu comme contraint, et ouvrent la réflexion sur les moyens de le « libérer ».

Afin d'inciter les CVL et les CESCE à s'engager dans des démarches similaires, les élus ont choisi de réaliser un clip, actuellement en cours d'écriture, qui portera ces messages de manière dynamique et accessible.

Prochaine réunion du CAVL : 29 avril 2026

Sylvain DISSON
Délégué académique à la vie lycéenne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Disson', with a large, stylized flourish above the name.

ANNEXE 1 : PRIX DES FIERTÉS Courrier aux proviseurs et Flyer

ANNEXE 2 : Flyer SEXPAIRS.

ANNEXE 3 : LAÏCITÉ : 8 SAYNETES POUR REpondre AUX QUESTIONS DES LYCEENS.



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Orléans, le 10 mars 2026

**Délégation académique
à la Vie Lycéenne**

Affaire suivie par :

Sylvain DISSON

Tél : 06 14 53 09 31

Mél : davl@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Etienne

45043 Orléans Cedex 1

Le Recteur de la région académique Centre-Val-de-Loire, Recteur de
l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs,
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des EREA,

Objet : Prix des fiertés – 3^{ème} édition

L'académie d'Orléans-Tours a choisi de favoriser une culture inclusive en créant l'observatoire académique de prévention et de lutte contre les discriminations LGBTQIA+ et en incitant les élèves à s'emparer des valeurs d'égalité et de diversité.

C'est dans cette dynamique que les représentants lycéens du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) ont conçu un concours original, ouvert à l'ensemble des lycées de l'académie.

Les élèves participants, réunis en groupe, sont invités à réaliser une vidéo au format « story Instagram », mettant en valeur une campagne de sensibilisation et/ou un événement organisé au cours du mois de mai.

Cette production devra illustrer :

- une action ou une création engagée dans la prévention des discriminations LGBTQIA+ et, plus largement, en faveur de l'égalité de genre ;
- le cas échéant, les différentes étapes de sa conception ;
- de préférence, une initiative porteuse d'un message positif et fédérateur.

Les stories devront être transmises par courriel au rectorat au plus tard le 27 mai 2026.

Les productions seront examinées par un jury académique composé de membres de l'observatoire et de lycéens du CAVL. Plusieurs distinctions seront attribuées, valorisant notamment l'originalité et la qualité des réalisations.

Par ailleurs, un prix du public viendra récompenser la story ayant recueilli le plus grand nombre de mentions « j'aime » sur le compte Instagram académique @acorleanstours

Dates clés du concours :

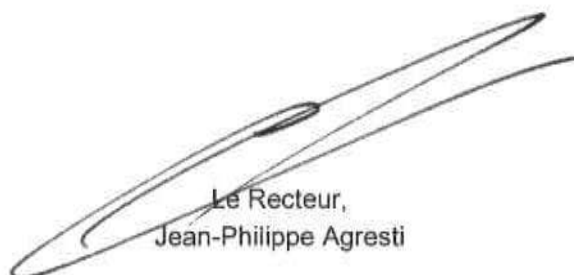
- Mars 2026 : ouverture du prix, diffusion de l'information.
- Dimanche 17 mai 2026 : journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie
- **Du 21 au 27 mai 2026 : envoi des stories** au rectorat via File Sender : communication@ac-orleans-tours.fr
- **Du 28 mai au 3 juin 2026 : Publication des stories** sur les comptes Instagram de l'académie. Vote du public par « likes »
- Vendredi 5 juin 2026 : Réunion du Jury, attribution des mentions, proclamation des résultats.
- Mercredi 24 juin 2026 : Cérémonie de remise des mentions du prix des fiertés

Comment participer ?

1. Un groupe d'élèves volontaires propose un projet de lutte contre les discriminations LGBTQIA+.
2. Il réalise une story, de 60 secondes (maximum), relatant le projet.
3. Un adulte du lycée (référent vie lycéenne ou référent culture ou référent égalité) envoie la story à communication@ac-orleans-tours.fr via FileSender (date butoir : 27 mai 2026), avec les droits à l'image si nécessaire).
Il peut préciser le nom d'un compte Instagram du lycée (CVL, MDL, club...), que l'académie taguera.
4. L'académie publiera la story Instagram (que le lycée pourra republier) sur @acorleanstours et les abonnés voteront pour leur story favorite.
5. Proclamation des résultats : 5 juin 2026.

Règlement et droit à l'image :

<https://www.ac-orleans-tours.fr/prix-des-fiertés-124398>



Le Recteur,
Jean-Philippe Agresti

7

PJ : Plaquette de présentation du prix des fiertés



PRIX DES FIERTÉS, FAISONS VIVRE L'ÉGALITÉ !

*Un concours innovant, ouvert à tous les lycées.
Participez en réalisant votre story Instagram.*

Le CAVL

et l'observatoire académique de prévention et de lutte contre les discriminations lgbtqia+ ont imaginé un concours atypique pour **lutter contre les discriminations LGBTQIA+**.

Les lycéens

(classe, groupe, CVL, MDL, élèves d'un atelier, d'un club...) réalisent une vidéo de type **story instagram de 60 secondes maximum** montrant une campagne de sensibilisation et/ou un évènement réalisé à l'occasion du 17 mai (journée internationale contre l'homophobie et la transphobie).

Une seule story par lycée en format 9/16^{ème}.

La story

- montre une œuvre ou une action réalisée dans le cadre de la prévention des discriminations LGBTQIA+ (par exemple le 17 mai 2026),
- montre une œuvre qui met en avant une **action positive et joyeuse**,
- sera envoyée par courrier électronique avant le 27 mai 2026 à communication@ac-orleans-tours.fr.

L'académie

publiera la story sur les comptes Instagram de l'académie et du CAVL **entre 28 mai et le 3 juin 2026.**

@acorleanstours

@cavl_orleans_tours

Le jury

attribuera des mentions aux meilleures stories. Le nombre de « likes » permettra d'attribuer la mention « **prix du public** ».

Comment participer ?

1. Former un groupe d'élèves volontaires, se mettre d'accord sur un projet de lutte contre les discriminations LGBTQIA+.
2. Imaginer la story, de 60 secondes maximum, relatant le projet.
3. Se rapprocher d'un adulte du lycée (réfèrent vie lycéenne, réfèrent culture ou réfèrent égalité) et lui donner la story en version vidéo avant le 27 mai 2026.
4. L'adulte envoie la story à communication@ac-orleans-tours.fr via FileSender le 21 et le 27 mai 2026, avec les droits à l'image si nécessaire. Il peut préciser le nom d'un compte Instagram du lycée (CVL, MDL, club...), s'il en existe un.
5. Du 28 mai au 3 juin 2026, l'académie publiera votre story Instagram (que vous pourrez republier) sur @acorleanstours, et les abonnés voteront par « likes » pour leur story favorite.
6. Le jury se réunira le 5 juin 2026 pour attribuer des prix aux meilleures vidéos.
7. Les lycées primés seront invités à la cérémonie de remise des prix, mercredi 24 juin 2026, au rectorat.

Lien vers le règlement et les documents de droit à l'image : ac-orleans-tours.fr/prix-des-fiertes-124398





Sexpairs

Une **communauté participative** en ligne pour la **promotion de la santé sexuelle** des **15 à 24 ans**

Rendez-vous sur Sexpairs !

Via ce lien :

<https://sexpairs.fr>

ou

Scannez le code QR



Sécurisée, anonyme et confidentielle

LA PLATEFORME OÙ CHACUN·E A SA PLACE !

SEXPAIRS est une initiative de l'Inserm et de l'Ined



Sexpairs

Une communauté participative en ligne pour la promotion de la santé sexuelle des 15 à 24 ans

Rendez-vous sur Sexpairs !

Via ce lien :

<https://sexpairs.fr>

ou

Scannez le code QR



Sécurisée, anonyme et confidentielle

LA PLATEFORME OÙ CHACUN·E A SA PLACE !

SEXPAIRS est une initiative de l'Inserm et de l'Ined

1 – Qu'est-ce que c'est la laïcité ? Quels sont les valeurs et principes fondamentaux de cette dernière ?

Saynète 1

ELSA

Léa, peux-tu me définir la laïcité s'il te plaît ?

LÉA

La laïcité, c'est le droit de croire ou de ne pas croire à une idéologie, une opinion ou une croyance religieuse

Selon Robert Badinter :

« La laïcité c'est que chacun est libre d'avoir une religion ou de ne pas en avoir. C'est un merveilleux instrument de liberté spirituelle et d'égalité. D'égalité parce que l'État ne privilégie ni ne subventionne aucune religion, mais il assure leur exercice – c'est une obligation de sa part »

ELSA

Mais finalement quelles sont les principes fondamentaux de la laïcité ?

LÉA

Elle respecte les trois principes de la république : la liberté, l'égalité et la fraternité.

- La liberté parce qu'elle garantit que tu puisses changer d'opinion ou de religion si tu en as envie.
- L'égalité parce qu'aucune religion n'a plus de droit qu'une autre, et aucune n'est désavantagée.
- Et enfin la fraternité parce qu'elle permet la coexistence pacifique et l'entraide quelque soient les convictions des personnes.

ELSA

Peux-tu préciser pour la fraternité ?

LÉA

La laïcité permet la fraternité parce que l'État protège la liberté de conscience de chacun. Personne n'est obligé de croire ou de ne pas croire, et aucune religion n'est imposée.

ELSA

Je vois ! Du coup, on peut vivre ensemble et se respecter même si on n'a pas les mêmes convictions.

2 – Si la laïcité protège la liberté de chacun, pourquoi interdit-elle de porter des signes religieux à l'école ?

Élève 1

Si la laïcité protège la liberté, pourquoi on n'a pas le droit de porter des signes religieux à l'école ?

Élève 2

Parce que l'école, ce n'est pas un espace comme les autres.
Dans la société, tu es libre d'exprimer ta religion.
À l'école publique, la mission est différente.

Élève 1

Différente comment ?

Élève 2

Former des citoyens, garantir l'égalité, protéger les élèves...
et surtout maintenir un cadre neutre.

Élève 1

Neutre pour éviter quoi ?

Élève 2

Les pressions.
Du genre : "Tu devrais t'habiller comme ça",
"Pourquoi tu ne pratiques pas ?"

Élève 1

Et que ça divise les élèves aussi...

Élève 2

Exactement.
L'école n'est pas faite pour qu'on se regroupe par religion.

Élève 1

Donc la loi de 2004 interdit la religion ?

Élève 2

Non. Elle interdit seulement les signes religieux ostensibles à l'école.

Élève 1

Mais on a quand même le droit de croire ?

Élève 2

Bien sûr.

Tu peux croire, prier à l'internat, avoir un livre religieux, demander une absence pour une fête.

Élève 1

Donc ce qui est interdit, ce n'est pas la foi...

Élève 2

...c'est l'affichage religieux visible et le prosélytisme. Pour que tout le monde se sente à égalité.

Élève 1

Au final, c'est une restriction.

Élève 2

Oui. Mais une restriction temporaire, ciblée, pour te laisser grandir, réfléchir... et choisir plus tard, librement, ta relation à la religion.

Élève 1

Vu comme ça, la laïcité, ce n'est pas contre la liberté.

Élève 2

C'est justement pour la protéger.

3 – En quoi la laïcité protège-t-elle à la fois les croyants et les non-croyants ?

JULIO

Comment la laïcité peut-elle protéger les croyants et les non-croyants ?

JEANNE

Tout d'abord, la laïcité, protège tout le monde sans distinction.

JULIO

Comment tu sais ça ?

JEANNE

L'article 6 de la charte de la laïcité dit :

« La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcherait de faire leur choix. »

En gros, la laïcité t'offre l'égalité. Elle protège ta liberté de penser, de croire ou de ne pas croire et surtout de te forger ta propre opinion.

JULIO

Ah je comprends ! Comme aucune religion n'est officielle : un catholique, un juif, un musulman, un protestant, un bouddhiste, un hindouiste... Tous ont un statut égal devant la loi !

JEANNE

Oui et surtout, la laïcité protège... la liberté de conscience.

Ça veut dire :

- On est libre de croire
- On est libre de ne pas croire
- On est libre de changer d'avis
- On est libre de pratiquer ou de ne pas pratiquer
- On est libre d'être indifférent, spirituel, en recherche...

4 – À l'école publique française, on peut demander à ne pas faire des activités pour des raisons religieuses.

Lycéen 1

À l'école publique, on peut demander à ne pas faire certaines activités pour des raisons religieuses ?

Lycéen 2

Non.

À l'école publique, on ne refuse pas un cours à cause de sa religion.

Les cours obligatoires sont les mêmes pour tous.

Peu importe les croyances.

Lycéen 1

Donc on n'est jamais dispensé ?

Lycéen 2

Non. Mais je vois à quoi tu fais référence.

En sport, il faut un certificat médical. Tu peux participer au cours d'une autre manière : arbitrage, chronométrage, coaching... Sinon, pour certaines fêtes religieuses, tu peux obtenir une autorisation d'absence, mais tu devras rattraper les cours.

Lycéen 1

Et la mixité ? Filles et garçons ensemble ?

Lycéen 2

C'est obligatoire.

On ne peut pas refuser le sport, la piscine, la musique ou une sortie scolaire parce que c'est mixte.

(Regard caméra)

Lycéen 2

L'école publique est laïque : neutre et égale pour tous.

Lycéen 1

Sinon, chacun choisirait ses cours... et il n'y aurait plus d'école commune, ni d'égalité

Lycéen 2

D'ailleurs on retrouve ça dans l'article 12 de la charte de la laïcité :

« Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme. »

5 – Quelle différence entre la laïcité française et celle d'autres pays démocratiques ? Par exemple aux États-Unis, ou en Grande Bretagne ?

Lycéen 1

C'est quoi la différence entre la laïcité en France et dans les autres démocraties ?

Lycéen 2

Déjà, toutes les démocraties ne gèrent pas la religion de la même façon. La laïcité « à la française », c'est un modèle particulier.

Lycéen 1

Concrètement, ça veut dire quoi ?

Lycéen 2

Trois libertés essentielles :

- liberté de conscience, = liberté de croire ou non,
- liberté de pratiquer son culte
- et liberté d'exprimer ses convictions.

Et surtout : l'État est neutre. Il ne finance pas les religions.

Lycéen 1

Et ailleurs, comme aux États-Unis ou en Grande-Bretagne ?

Lycéen 2

En Grande-Bretagne, les libertés sont garanties, mais il y a une religion officielle : le roi est le chef de l'Église anglicane.

Les responsables politiques peuvent afficher leur religion.

Lycéen 1

Et aux États-Unis ?

Lycéen 2

L'État est séparé des Églises, mais les religions sont très présentes dans la vie publique.

Les élus ne sont pas obligés d'être neutres.

Lycéen 1

Et dans les autres pays ?

Lycéen 2

Le Mexique est très laïque dans la loi.

La Turquie l'est officiellement, mais la religion prend plus de place aujourd'hui.

En Allemagne, l'État est neutre, mais il coopère avec les religions.

En Espagne, pas de religion officielle, mais le catholicisme reste très visible.

(Regard caméra)

Lycéen 2

Bref, il n'existe pas une seule laïcité.

Lycéen 1

La France a choisi une laïcité garantie par l'État.

Lycéen 2

D'autres pays ont fait d'autres choix... et certains ne sont même pas laïques.

Ensemble

Dans toutes les démocraties, la liberté de croire ou ne pas croire et la liberté de pratiquer sont garanties. C'est la différence avec les dictatures.

6 – Etant donné que la plupart des jours fériés sont basés sur la religion, notamment le christianisme, peut-on dire que l'Etat est laïque ?

- **Alex** (curieux / sceptique)
- **Sam** (calme / pédagogue)
- **Lina** (intervient, relance)

Alex

Attendez... j'ai une question.

La plupart des jours fériés en France viennent de la religion, surtout chrétienne.

Du coup... est-ce que la France est vraiment un État laïque ?

Sam

Bonne question !

Et la réponse est claire : **oui, la France est un État laïque.**

Mais la laïcité n'interdit pas l'existence de jours fériés d'origine religieuse.

Lina

Pourtant, regarde le calendrier :

Noël, l'Ascension, la Toussaint, le 15 août...

Sur 11 jours fériés, **6 viennent principalement de la tradition catholique !**

Alex

Voilà ! Donc c'est contradictoire, non ?

Sam

Pas vraiment... Contestes-tu le fait que nous sommes en 2026 ?

Alex

Hein ? Tu délires !

Lina

Pourtant il s'agit bien de 2026 après la naissance de Jésus Christ...

Sam

En droit, la laïcité ne veut pas dire *effacer toute trace religieuse de l'histoire.*

Elle repose surtout sur **trois principes.**

Lina (*compte sur ses doigts*)

Un : **l'État ne reconnaît ni ne finance aucun culte.** (loi de 1905)

Sam

Deux : **la liberté de conscience.**

Croire, ne pas croire, changer de religion.

Alex

Et trois ?

Sam

Trois : **la neutralité de l'État.**

L'école, l'administration, la justice... aucun favoritisme religieux.

Lina

Donc le vrai problème, ce n'est pas le nom des jours fériés, mais de savoir si l'État favorise une religion **aujourd'hui.**

Alex

Ok... mais pourquoi il n'y a quasiment que des fêtes catholiques ?

Sam

Parce que la France s'est construite pendant plus de 1500 ans dans une culture majoritairement chrétienne.

Le calendrier en a gardé des traces... mais **leur usage est devenu laïque.**

Lina

Regarde :

- Tout le monde en profite, croyant ou non.
- Les droits sont les mêmes pour tous.
- L'État ne dit pas : « Célébrez une fête religieuse », mais juste : « Aujourd'hui, on ne travaille pas ».

Alex

Donc ce sont plus des **héritages historiques** que des privilèges religieux ?

Sam

Exactement.

Lina (conclusion)

Et la laïcité, ce n'est pas figé.

Peu de gens le savent, mais dans l'école publique, les élèves peuvent être **autorisés à s'absenter** pour certaines fêtes religieuses **non chrétiennes.**

(circulaire de 2004).

Alex

Ah ouais...

Donc la laïcité, ce n'est pas effacer les religions, c'est **faire en sorte que l'État reste juste et neutre.**

Tous ensemble

Laïcité : neutralité de l'État, liberté pour tous.

7 – Comment la laïcité s’applique-t-elle en stage ou en entreprise ou dans les espaces publics ?

- **Alex** (curieux / sceptique)
- **Sam** (calme / pédagogue)
- **Lina** (intervient, relance)

Alex

Question rapide :

Quand on est **élève en stage**, la laïcité s’applique comment ?

Sam

Ça dépend **d’où tu fais ton stage**.

Lina

Dans une entreprise privée classique :

Tu respectes le règlement de l’entreprise (sécurité, hygiène, image pro).

Alex

Mais côté religion ?

Sam

Tu **n’es pas soumis à la neutralité religieuse**.

Tu peux porter un signe religieux tant que ça ne perturbe pas le travail.

Lina

Important :

Une entreprise **n’a pas le droit d’interdire un signe juste parce qu’il est religieux**.

Alex

Et s’il s’agit d’un hôpital ou d’une mairie ?

Sam

Là, c’est différent.

Stage dans un service public (hôpital public, administration, école) : **neutralité obligatoire**, comme les agents.

Alex

Et pour les salariés, alors ?

Lina

En entreprise privée, les salariés peuvent exprimer leurs convictions.

Sam

Mais l'employeur peut poser des limites **seulement si elles sont justifiées** (sécurité, hygiène, exigences pro), et **non discriminatoires**.

Lina

Exemple :

Interdire un signe "parce que c'est religieux" → c'est interdit.

L'interdire pour la sécurité sur un chantier → c'est possible.

Alex

Et dans la rue ?

Sam

La laïcité ne s'impose pas aux citoyens, mais **à l'État**.

Lina

Donc dans l'espace public, on peut porter un signe religieux, prier, s'exprimer.

Sam

Les limites, ce n'est pas la laïcité : c'est la **sécurité, l'ordre public** ou des **règles privées**.

Tous

La laïcité, ce n'est pas interdire les religions, c'est garantir la neutralité de l'État et la liberté de chacun.

8 – Les médias et les réseaux sociaux exerçant leur influence en France ne devraient-ils pas également être soumis à la Laïcité ?

- **Alex** (curieux / sceptique)
- **Sam** (calme / pédagogue)
- **Lina** (intervient, relance)

Alex

Question importante :

Les médias et les réseaux sociaux en France, ils devraient être soumis à la laïcité, non ?

Sam

Non !

Et c'est **volontaire et indispensable** à la démocratie, du fait de la diversité de sa population.

Lina

Pourquoi ?

Parce que **la laïcité s'applique à l'État**, pas à la société civile.

Sam

La laïcité **n'impose pas la neutralité aux citoyens** ni aux acteurs privés.

Lina

Journalistes, rédactions, plateformes comme TikTok, Insta ou X **ne représentent pas l'État**.

Donc **pas d'obligation de neutralité religieuse**.

Alex

Mais alors, ils peuvent critiquer les religions ?

Sam

Oui.

Ils bénéficient de la **liberté d'expression**.

Lina

Cette liberté permet :

- critiquer ou défendre une religion,
- exprimer sa foi ou son athéisme,
- débattre, même vivement.

Sam

Si on imposait la neutralité religieuse aux médias : plus de journaux religieux, plus de débats sur YouTube ou TikTok, **ce serait une censure massive.**

Alex

Ok... mais pourquoi l'État, lui, doit être neutre ?

Lina

Parce que **l'État peut imposer, juger, enseigner et gouverner.**

Sam

S'il prenait parti pour telle ou telle religion, il pourrait discriminer certaines croyances.

Alex

Et les médias publics alors ?

Lina

Eux doivent être **neutres dans l'information**, mais peuvent diffuser des émissions religieuses, culturelles ou des débats.

Sam

La neutralité de l'État n'efface pas le religieux, elle empêche juste qu'il prenne parti.

Tous

Laïcité : neutralité de l'État, liberté d'expression pour tous.